

*Direction de la circulation
Et de la sécurité routière*

Circulaire n° 2006-6 du 6 février 2006 relative à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière en 2006

NOR : *EQUS0610417C*

Le délégué interministériel à la sécurité routière à Mesdames et Messieurs les préfets ; Monsieur le préfet de police.

Le Premier ministre a souligné, lors de son intervention en clôture des états généraux de la sécurité routière le 20 octobre dernier, combien la lutte contre l'insécurité routière est un combat quotidien, sans relâche, et qui reste un enjeu majeur pour notre pays.

Le dispositif permettant le renforcement de l'action locale de la sécurité routière, décidé lors du comité interministériel à la sécurité routière (CISR) du 7 juillet 2004 s'est mis en place progressivement dans vos départements et a ainsi contribué aux résultats positifs obtenus en 2005.

1. Les priorités d'actions pour 2006

Pour l'ensemble des départements, les actions engagées en 2006 devront permettre de :

- conforter l'effort de structuration de la politique locale de sécurité routière,
- développer l'action départementale sur les thèmes prioritaires nationaux et sur les priorités locales issues du document général d'orientations (DGO) 2004-2008,
- renforcer la démarche partenariale, notamment vers les collectivités territoriales, les entreprises, et les associations.

L'examen des résultats de l'accidentalité, département par département, montre des évolutions assez différentes depuis 2002, qu'il convient d'examiner en détail pour dégager de nouvelles marges de progrès et corriger les dégradations constatées.

A cet effet, des audits sur la politique locale de sécurité routière seront réalisés en 2006 sur dix départements dont l'évolution de l'accidentalité depuis 2002 a été la moins favorable, afin de dégager des enseignements et proposer, d'une part, des mesures à prendre localement adaptées à chacun des départements concernés et, d'autre part, des principes généraux d'actions retenus au plan central et susceptibles d'améliorer la prise en charge locale de la sécurité routière dans l'ensemble des départements.

1.1 L'organisation départementale

La consolidation des progrès enregistrés depuis 2002 nécessite une organisation efficace de la prise en charge de la sécurité routière, autour des quatre points suivants :

- l'intégration de la sécurité routière dans le cadre des réunions des structures de prévention de la délinquance (conférence départementale de sécurité et conseil départemental de prévention),
- la prise en charge de la sécurité routière par l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat concernés et leur participation au pôle de compétences Etat dédié à la sécurité routière,
- la mise à disposition de moyens en personnel suffisants pour la coordination départementale,
- la mise en place dans les DDE de services en charge de la sécurité routière regroupant notamment un observatoire départemental, l'éducation routière et éventuellement la coordination départementale de la politique de prévention.

1.2 Les priorités nationales et locales

a) Le contrôle

Les résultats importants enregistrés sur la vitesse des usagers doivent être encore améliorés. A cet effet, le dispositif de contrôle-sanction automatique sera renforcé en 2006 par le déploiement de 500 nouveaux radars (200 fixes et 300 mobiles). Il convient de veiller tout spécialement à ce que la limitation de vitesse soit rappelée sur le panneau d'information situé en amont de chaque radar fixe. La lisibilité des limitations prescrites constitue en effet une condition indispensable à l'acceptabilité du dispositif de contrôle automatique par les usagers de la route.

Il convient également que vous établissiez, en lien étroit avec le procureur de la République et en concertation avec les collectivités territoriales, un plan de contrôle pour l'année 2006. Celui-ci doit intégrer le dispositif de contrôle-sanction automatisé et planifier les autres moyens de contrôle adaptés et ciblés pour lutter contre les principaux facteurs d'accident de votre département et les causes d'aggravation de ceux-ci, notamment sur le réseau secondaire. Le plan de contrôle doit comprendre un volet communication prévoyant l'information des usagers sur les actions engagées.

b) Les priorités au regard du bilan d'accidentalité

Malgré les efforts entrepris, deux principales zones d'ombre ressortent du bilan de ces trois dernières années : les jeunes, notamment les 18 à 24 ans et les deux-roues.

Les jeunes :

En ce qui concerne les jeunes, l'effort doit être global et doit tendre :

- au renforcement de l'éducation à la sécurité routière, dans les écoles maternelles et primaires et dans les collèges, avec notamment la mise en œuvre du nouvel outil multimédia pour l'organisation des épreuves en vue de la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR). Un effort spécifique devra être engagé en 2006 vis-à-vis des centres de formation des apprentis et des publics en difficulté,
- à l'amélioration de la formation des conducteurs par la promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite et le développement du permis à 1 euro par jour,
- à la communication sur le conducteur désigné, par la promotion de Sam (« celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »), personnage porteur du message,
- à des contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants en particulier aux sorties des établissements de nuit.

En matière de drogue et toxicomanie, compte tenu de leur impact sur la sécurité routière, il serait souhaitable de veiller à une convergence d'actions et de moyens entre le réseau de la MILDT et celui de la sécurité routière notamment à travers leur chef de projet respectif.

Les deux-roues :

Pour faire reculer la mortalité des conducteurs de deux-roues motorisés, je vous demande de porter vos efforts sur le respect des règles par des contrôles de vitesse et d'alcoolémie adaptés et ciblés, ainsi que par des contrôles de débridage des deux-roues.

c) Le plan de communication 2006

Le plan de communication 2006 qui vous sera adressé à l'issue de la prochaine réunion du CISR, s'articulera autour des quatre idées directrices suivantes :

- faire de la vitesse le fil conducteur de l'année 2006 ; il s'agira de relégitimer les limitations de vitesse en revenant sur la justification scientifique des règles et en s'attaquant aux raisons trop souvent avancées pour les transgresser,
- inscrire la communication dans une tonalité réaliste et montrer la dureté du drame, ainsi que l'a souhaité le Président de la République lui-même lors d'un Conseil des ministres restreint le 19 octobre 2005,
- rendre omniprésent le sujet de la sécurité routière au plus près de toutes les situations de conduite et à chaque moment de la vie sociale, professionnelle et culturelle,
- parler au grand public, mais aussi spécifiquement à des populations à risques : deux-roues, jeunes, consommateurs d'alcool et de cannabis.

La semaine de la sécurité routière, temps fort de la mobilisation de tous les acteurs locaux, aura lieu du 16 au 23 octobre 2006. Une forte dégradation de l'accidentalité ayant été constatée en 2005 en zone urbaine, cette semaine portera sur le thème de la sécurité routière en agglomération. Elle sera accompagnée d'une campagne nationale sur le respect de la limitation de vitesse à 50 km/h.

Vous pourrez fort utilement relayer au plan local les thèmes des différentes campagnes qui sont décrites dans le plan de communication 2006.

d) Une action locale organisée autour de véritables projets

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2006 regroupant les actions de prévention et de contrôles définies pour ces priorités nationales et les enjeux locaux issus de votre DGO, doit s'écarter résolument du simple recensement des initiatives locales. Il convient de tendre pour chacun des enjeux retenus vers l'élaboration d'un projet construit avec les acteurs locaux, en évitant la dispersion et l'éparpillement. Le PDASR. 2006 et le Bilan d'exécution 2005 doivent être mis en ligne sur le site internet action locale.

Par ailleurs, compte tenu notamment des évolutions récentes de l'accidentalité, il est souhaitable de vérifier la pertinence des enjeux de votre DGO. Les outils nécessaires à ce travail sont diffusés aux DDE.

Enfin, l'effort de structuration de l'action locale au travers des programmes Label Vie, ECPA et AGIR doit être poursuivi, notamment pour le lancement rapide des enquêtes, la définition des actions AGIR et la formation des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

1.3. La démarche partenariale

Je souhaite que vous développiez votre partenariat avec les collectivités territoriales. Vous vous attacherez notamment en 2006 à signer une charte de partenariat avec l'association des maires de votre département, en vous appuyant sur la charte nationale signée le 22 novembre 2005 par le ministre des transports et le président de l'AMF. La nomination et la formation des élus correspondants ainsi que l'animation de ce réseau doivent être poursuivies.

La création d'une maison de la sécurité routière doit s'effectuer dans le cadre de ce partenariat Etat - collectivités. Des crédits spécifiques pour un tel projet pourront vous être affectés.

Par ailleurs, afin de développer l'élaboration de plans de prévention du risque routier dans les entreprises, je vous invite à dresser un bilan de la mise en œuvre de la charte de partenariat que vous avez signée avec la caisse régionale d'assurance

maladie (CRAM) et à en actualiser concrètement le contenu.

Plusieurs priorités peuvent y être déclinées : information et formation de relais (animateurs sécurité, inspecteurs du travail, médecin du travail...), renforcement de l'animation de clubs d'échanges d'expériences pour les entreprises, prise en charge des risques pour les véhicules utilitaires légers, articulation avec le plan départemental de santé au travail...

Par ailleurs, plusieurs chartes tripartites ont été signées au niveau national avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et des associations professionnelles (USIRF, CAPEB, TLF, FNTR, UNOSTRA). Ces chartes ont vocation à être déclinées au niveau départemental avec les entreprises membres de ces associations et la CRAM.

En ce qui concerne les médias, le projet de partenariat ne doit pas être limité à un élément financier, mais être conçu sur l'ensemble du champ de la communication et intégrer une démarche de plan de prévention du risque routier menée par l'entreprise.

Enfin, il convient d'inciter les associations qui inscrivent leurs actions au PDASR à prendre de nouvelles initiatives et à renouveler leurs modes d'actions.

2. Les modalités administratives et financières, la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

2.1. Les principes d'organisation

La politique nationale pour la sécurité routière trouve son expression dans la LOLF à travers le programme sécurité routière de la mission « transports » du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et dans un document de politique transversale. Le programme sécurité routière comporte cinq actions dont l'une d'entre elles porte sur les démarches interministérielles et la communication (action 2).

C'est dans le cadre de cette action, qui relève d'un budget opérationnel de programme (BOP) central, que se situe la politique locale de sécurité routière, dont les objectifs vous ont été précisés dans le chapitre précédent. Vous trouverez en annexe 1 une fiche récapitulant les objectifs nationaux 2006, les indicateurs retenus, ainsi que la performance proposée.

Le dialogue de gestion sur le PDASR de votre département aura lieu entre la sous-direction de l'Action Interministérielle et de la Communication de la DSCR (Bureau des Politiques et de l'Animation Locales) et le chef de projet sécurité routière que vous avez désigné pour piloter la politique de votre département.

En ce qui concerne la dotation budgétaire 2006, je vous propose de vous affecter une dotation équivalente à celle de 2005, c'est-à-dire la dotation initiale 2005 notifiée le 18 février 2005 augmentée de la dotation Label vie qui vous a été accordée à votre demande.

Les départements élaborant un projet, construit avec les acteurs locaux et correspondant à un enjeu du DGO, pourront solliciter une « dotation projet 2006 » spécifique.

2.2. Les modalités techniques

Afin de mettre en œuvre le dialogue de gestion, vous voudrez me préciser au plus tard pour la fin février, selon le modèle joint en annexe 2 :

- la structure de pilotage et de coordination,
- l'unité opérationnelle en charge de la gestion financière,
- vos remarques éventuelles par rapport à la dotation budgétaire 2006,
- vos propositions éventuelles de projet spécifique et la « dotation projet 2006 » souhaitée.

Une dotation d'urgence de 50 000 Euro à valoir sur la dotation budgétaire 2006 a été ouverte courant janvier aux départements qui ont déjà désigné l'unité opérationnelle (UO) en charge de la gestion financière. Les crédits complémentaires à cette dotation seront affectés en fonction des résultats du dialogue de gestion, ainsi qu'éventuellement la « dotation projet 2006 ».

Je vous demande de me proposer des outils de mesure de votre activité afin de pouvoir procéder au contrôle de gestion et établir le rapport annuel de performance.

*
* *

Les actions engagées au cours des trois dernières années ont permis une évolution significative dans la lutte contre l'insécurité routière. Les orientations proposées pour 2006 doivent permettre d'amplifier le changement de comportement des usagers de la route. J'ai demandé aux pôles d'animation sécurité routière, dans le cadre de leurs missions, de vous apporter toute l'assistance requise pour la mise en œuvre de ces orientations.

Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle afin de permettre de nouvelles avancées dans la lutte contre l'insécurité routière et vous remercie par avance de la persévérance avec laquelle vous conduisez cette politique publique prioritaire.

R. Heitz

ANNEXE I
POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE PROGRAMME D' ACTIONS 2006

OBJECTIFS ET INDICATEURS du BOP central	LIBELLÉ	UNITÉ	PERFORMANCE
1. Conforter l'effort de structuration de la politique locale	Financement accordé dans le PDASR correspondant aux enjeux nationaux et du DGO.	Pourcentage par rapport au financement total.	90 %
	Actions AGIR inscrites au PDASR	Nombre	3 à 5
2. Renforcer la démarche partenariale vis-à-vis des collectivités, des entreprises et des associations	Communes ou communautés de communes ayant désigné un correspondant qui a suivi une formation.	Pourcentage.	20 %
	Responsable d'une action de la semaine sécurité routière	Evolution en pourcentage par rapport à 2005	10 %

OBJECTIFS ET INDICATEURS complémentaires	LIBELLÉ	UNITÉ	PERFORMANCE
3. Développer l'action départementale sur les thèmes prioritaires nationaux et sur les priorités locales issues du DGO	Indicateurs locaux	A préciser par le département	A préciser par le département

ANNEXE II
ÉLÉMENTS POUR LE DIALOGUE DE GESTION
1. **Pilotage et coordination au 1^{er} janvier 2006**

Chef de projet sécurité routière

Nom : Prénom :

Administration :
Fonction :

Coordination sécurité routière

	NOM - PRÉNOM	ADMINISTRATION/SERVICE	FONCTION	CATÉGORIE administrative	% TEMPS consacré
Coordinateur SR					
Adjoint 1					
Adjoint 2					
Adjoint 3					
Secrétaire					

2. Pilotage et coordination - Évolution prévue en 2006

Commentaires :

3. Unité opérationnelle

Administration :

4. Dotation budgétaire 2006

Cette dotation vous convient-elle ? Oui Non
Sinon, suggestions et justifications :

5. **Dotation projet 2006 (éventuellement)**

Description sommaire de l'enjeu concerné, des objectifs, du contenu du projet, des partenaires impliqués, de la dotation financière demandée à la DSCR, des autres financements possibles.